



Publié le :
17/05/2019 à 09:34

Ce mercredi 15 mai, Jean-Olivier Arnaud, Directeur Général de l'AP-HM et Hélène Berenguier, Directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont signé une convention triennale (2019-2022) pour témoigner de l'engagement de l'AP-HM en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en présence de Yannick Schimpf, Directeur régional adjoint de la Caisse des dépôts en PACA.

Principal employeur dans le domaine de la santé de la région, l'AP-HM ambitionne de concourir à la réussite de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés par la mobilisation de l'ensemble des moyens humains et techniques.

Dans le cadre de son projet social de son projet d'établissement 2017-2022, l'AP-HM a inscrit la politique handicap parmi les axes majeurs de sa politique Ressources Humaines.

La convention avec le FIPHFP, d'un montant de 720 000 euros sur 3 ans, permettra de renforcer l'engagement de l'AP-HM dans ce domaine et d'améliorer la visibilité des actions menées en faveur des personnes en situation de handicap.

Au travers de cette convention, l'AP-HM s'engage à :

- Structurer le dispositif institutionnel en poursuivant la politique en faveur des personnels en situation de handicap ou des personnes présentant des restrictions médicales

-

Mener un certain nombre d'actions déclinées dans des fiches actions et notamment :

- la désignation d'un référent handicap
- la formation des personnes ressources du dispositif handicap
- le développement d'action de sensibilisation du personnel
- la mise en place d'une politique de recrutement et d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- le maintien et/ou le retour à l'emploi des agents en situation de handicap ou présentant des restrictions médicales
- l'aménagement ou l'adaptation des postes de travail
- la formation et l'orientation professionnelle.

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux?).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,61 % en 2018.

*Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS :
« il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la*

fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts et représenté en Région par sa Banque des Territoires.

Copyright (c) 2015 - AP-HM - Tous droits réservés